

13 De 1984 à aujourd'hui : tout va très bien madame la Marquise!

GUY GAUDREAU

Ce troisième chapitre de l'histoire de la francophonie laurentienne laisse place à de nouveaux leaders dans la communauté universitaire : Girouard prendra sa retraite en 1986 et Gervais devra quitter l'année suivante. L'Assemblée des professeurs francophones qui avait jusqu'alors travaillé de pair avec eux se trouve, en quelque sorte, désorganisée et à la recherche de nouveaux porte-parole, rôle que ne pourra pas jouer à lui tout seul, le nouveau professeur de l'École de commerce, Jean-Charles Cachon.

La question francophone n'est plus tellement posée par les professeurs et les étudiants, comme elle l'avait été jusqu'à maintenant, mais plutôt par l'administration qui se voit forcer la main par le contexte politique et judiciaire et qui va la récupérer en lui donnant sa propre légitimité et, bien sûr, des balises bien à elle. En effet, le contexte politique ontarien se modifie, à partir du milieu des années 1980, avec la Charte des droits et libertés, dans sa protection des minorités officielles, qui commence à avoir des retombées judiciaires sur le système d'éducation tandis que le gouvernement ontarien adopte, en 1987, la Loi 8 sur les services en français.

De directeur à vice-recteur

Renouvelé pour un mandat de cinq ans, en septembre 1983, Gervais, au retour de son congé de maladie, va poursuivre, grâce à l'appui des membres du CEF, le développement de programmes, notamment dans les Écoles professionnelles, soit en sciences infirmières, en éducation physique et en service social. Cela dit, l'arrivée de John Daniel, en 1984, modifiera les rapports jusque-là harmonieux qu'entretenait le CEF avec les autres administrateurs. En effet, Daniel revoit, peu de temps après son arrivée, la composition du Comité du budget et exclut Gervais et les doyens de cette instance décisionnelle cruciale. Présage de relations très tendues, ce geste, accompagné en 1985 de la nomination d'un nouveau vice-recteur, Charles

Bélanger, de qui relève Gervais, amènera ce dernier à s'exiler à Toronto, en 1987, et à travailler dans le cadre d'un prêt de service au ministère des Collèges et Universités. Il faut noter que ce départ n'est pas forcé par l'administration, car malgré les idées bien arrêtées et contestataires de Gervais, celle-ci fera preuve à son endroit – comme ce sera presque toujours le cas vis-à-vis d'autres opposants –, d'une grande ouverture d'esprit.

Une des batailles que Gervais réussit néanmoins à mener à terme est celle de la bibliothèque où les achats de livres et de périodiques en français ne sont pas à la hauteur des attentes. Le bien-être des programmes en français réclame des efforts plus soutenus pour garantir une plus grande commande de livres en français. L'étudiant franco-ontarien a droit à des ouvrages dans sa langue maternelle. Dès octobre 1983, Gervais demande au conservateur de la bibliothèque des renseignements sur les budgets d'acquisition de livres en français. En dépit de multiples démarches, ces pressions ne permettent pas de faire avancer d'un iota la question du partage du budget d'acquisition. En janvier 1985, Gervais adresse donc au recteur 12 questions à ce sujet¹. En les transmettant au secrétaire du Sénat, il demande que les réponses soient fournies lors de la réunion prévue au cours de ce même mois. En en faisant une affaire publique, quitte à se faire d'autres ennemis, il oblige le conservateur de la bibliothèque à rendre des comptes.

Du point de vue de ce dernier et des responsables des programmes des sciences dont les périodiques, presque exclusivement en anglais, rallent la large part du budget d'acquisition, un livre est un livre, peu importe la langue; comme des ouvrages de base n'existent qu'en anglais, il faut en tirer le meilleur rendement possible, étant donné les ressources disponibles limitées. Constatant néanmoins le peu de sommes affectées spécifiquement aux livres en français, le Sénat mettra sur pied, un an plus tard, le « Comité consultatif spécial du fonds de la bibliothèque en langue française » qui désignera Gervais comme président. Ce dernier remettra finalement le rapport du comité au Sénat, le 18 avril 1986, rapport qui recommande un fonds de rattrapage et une formule de répartition des budgets obligeant une certaine proportion de livres et de périodiques en français².

La création du poste de vice-recteur adjoint aux programmes et services en français, en remplacement du directeur des programmes en français, est recommandée par le Comité conjoint du bilinguisme après la tenue de neuf réunions entre novembre 1986 et mai 1987. Cette recommandation sera approuvée par le Sénat en janvier 1988. Ayant écarté la Faculté française, le Collège français et le Sénat bicaméral, les membres estiment que ce poste parviendra à répondre davantage aux nouveaux défis³. En effet, quelques événements politiques majeurs ont suscité cette remise en question. Outre la Loi 8, il faut mentionner le rapport Churchill qui souligne à grands traits la sous-scolarisation des Franco-Ontariens, mais aussi la création imminente de Conseils scolaires francophones homogènes en Ontario – le premier verra le jour en 1988. Ces conseils, comme on le sait, font suite à des victoires judiciaires consécutives à l'adoption de la Charte des droits et libertés de 1982.

Incapable de s'entendre avec Bélanger, Gervais quitte son poste à l'été 1987. Il faudra six mois avant de redéfinir le poste et de trouver le bon candidat ou plutôt la

DYANE ADAM. | Nommée vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux services en français en juin 1988, Dyane Adam est la première femme à occuper un poste de cadre supérieur à l'Université Laurentienne. Dans ce rôle, elle saura se tenir sur la corde raide : au service de l'administration à laquelle elle doit sa loyauté, elle démontre néanmoins sa sensibilité aux besoins de la communauté francophone de l'Université et défend fermement les droits des femmes.



bonne candidate, soit Dyane Adam. Fraîchement arrivée à la Laurentienne comme professeure de psychologie à l'été 1987, elle est nommée vice-rectrice adjointe aux programmes et services en français en janvier 1988⁴. Première femme à occuper un poste de la haute administration, elle rentre en fonction, le 1^{er} juin 1988, avec un discours féministe dérangeant. Elle siège au Comité du budget et assume, comme cela était convenu, la coordination du Conseil de l'enseignement en français.

Nouvelle venue, elle ne peut pas entretenir les mêmes rapports ni la même complicité avec l'Assemblée des professeurs francophones. Sa légitimité, à l'inverse de celle de Girouard et de Gervais, provient forcément de l'administration, d'autant plus qu'elle ne connaît pas encore les professeurs francophones. Dans le cadre des soirées et des nombreuses rencontres informelles qu'elle organise, elle fait néanmoins avancer ses dossiers, calmant les craintes et les frustrations de certains, favorisant les échanges. Elle est douée d'habiletés consensuelles et d'un indéniable sens politique : sa nomination ultérieure comme Commissaire aux langues officielles du Canada ne fait que le confirmer.

Plus largement, on peut avancer qu'elle a, en quelque sorte, profité du travail accompli par Gervais. Dès l'automne 1988, le recteur Daniel en fait le constat lorsqu'il clame que le nombre de cours offerts depuis 1984 a augmenté de 34 pour cent et que les inscriptions en français ont crû de 38 pour cent, ce qui se compare avantageusement au maigre 9 pour cent des inscriptions anglophones pour la même période. Comme le disait le recteur : « Vous connaissez tous la cause principale de ces changements intéressants. C'est l'implantation de nouveaux programmes, notamment chez [sic] les écoles professionnelles⁵ ».

Au cours de son mandat de cinq ans, Adam mettra l'accent sur le développement de programmes de sciences en français grâce aux généreux appuis financiers du gouvernement ontarien dans le cadre de son programme de postes CEFPO. Puisque le gouvernement ontarien avait modifié, à la fin des années 1980, sa politique de

financement de ces postes en transformant ce programme de subvention unique et valable une année seulement en subventions récurrentes et renouvelables, cela garantissait à la Laurentienne un financement durable de ces postes qui n'auraient sans doute jamais vu le jour par la seule bonne volonté de la majorité laurentienne.

L'arrivée d'une quinzaine de collègues en sciences va modifier progressivement l'image du corps professoral francophone en raison de leur pratique professionnelle où tout se passe en anglais, langue de communication universelle, mais néanmoins langue qui sape la fragile identité culturelle des Franco-Ontariens. S'ajoutent ainsi de nouveaux professeurs en sciences mais aussi ailleurs, qui ne sont toujours pas franco-ontariens, car l'Ontario français reste avare de ses fils et filles titulaires de doctorat. Ajoutons à cela le départ de ses leaders naturels et on comprend encore mieux le fait que l'Assemblée des professeurs perde sa sensibilité politique. La grande majorité des nouveaux venus, quand ils en sont capables, prennent du temps à saisir l'importance des enjeux politiques en milieu minoritaire.

Au tournant des années 1990, l'Assemblée des professeurs francophones se trouve ainsi transformée et reléguée à un rôle secondaire. Déclassée par le Conseil d'enseignement en français accrédité – les modalités de son fonctionnement et la teneur des mandats de ses membres relevant toujours du Sénat –, l'Assemblée compte aussi plusieurs membres qui sont charmés par le style de gestion d'Adam. Pas étonnant alors que cette Assemblée, menée maladroitement par Yvan Morais et par l'auteur de ce texte, se tourne vers des activités sociales en organisant des fêtes de bienvenue aux nouveaux professeurs à l'automne et en s'occupant, après le départ d'Adam, en 1993, de l'organisation du Souper de la francophonie qu'elle avait lancé, de concert avec Raoul Étougué-Mayer, en 1990. C'est ailleurs que, dorénavant, se joue l'avenir de la francophonie laurentienne, soit dans les bureaux du vice-rectorat où on prendra un certains temps à concocter d'autres solutions de compromis, mais aussi dans la communauté franco-sudburoise qui, en 1989, fourbit ses armes pour une université française.

Les tentatives d'instaurer un bicaméralisme

On peut affirmer que le départ de Gervais, en 1987, a sans aucun doute rendu possible, à l'automne de la même année, la création du poste de vice-recteur adjoint. En effet, l'administration aurait eu bien du mal à créer ce poste s'il avait dû échoir au trop combatif et peu solidaire directeur du CEF. Son départ permet aussi au Comité conjoint du bilinguisme de reprendre du collier et de poursuivre la réflexion sur la structure administrative laurentienne dans un contexte politique particulièrement favorable à la francophonie ontarienne.

Le Comité conjoint du bilinguisme tente, depuis plus de deux années [1987], de réviser les structures administratives actuelles pour qu'elles tiennent compte des nouveaux développements et des besoins particuliers en matière d'enseignement en français à la Laurentienne. À titre d'institution sollicitant la désignation en vertu de la Loi 8 sur les services en français, les critères de désignation qui sont ceux d'accessibilité, de disponibilité, de per-

manence et de qualité des services et enfin d'une représentation efficace des Francophones à tous les paliers décisionnels, ont également agi comme toile de fond à cette démarche⁶.

Le premier fruit de la réflexion du Comité est livré par le recteur, en janvier 1989, soit peu de temps avant l'annonce de la création du premier Collège francophone ontarien, la Cité collégiale. Coïncidence? Nous ne le pensons pas. Daniel propose alors, aux fins de discussions, la création d'une Faculté de l'enseignement en français. Sa proposition, qui fait abstraction des obstacles qu'avait pourtant suscités ce projet au temps de Girouard, sera bien éphémère. En effet, dès le 17 février, le doyen Dewson informe le recteur qu'il a rencontré à deux reprises les professeurs de sa faculté – la première fois, seulement les francophones –, et que les réactions sont très hostiles⁷. Compte tenu que c'est au sein de la faculté des sciences sociales que le projet du recteur aurait le plus d'impacts, il vaut mieux chercher une autre solution.

Cinq modèles de gestion des programmes en français seront par la suite développés par le Comité conjoint afin de trouver une solution. Outre une faculté française nouveau genre, on proposera aussi les modèles collégial, modulaire, bicaméral et un dernier, qui combine la structure modulaire et départementale. Ne nous arrêtons pas sur les caractéristiques de chacun, puisque seul le modèle bicaméral – tel que l'administration l'entendait au départ – suscitera des appuis, notamment de la part de l'Assemblée des professeurs francophones : appuis qui seront jugés suffisants pour qu'il soit mis à l'essai pendant quelques années.

Un sondage mené auprès de tous les professeurs francophones du campus aurait confirmé ce choix d'un bicaméralisme. Cependant, une quarantaine de professeurs signent une pétition exigeant un bicaméralisme où l'autonomie du secteur francophone serait beaucoup plus affirmée que ce qui avait été prévu au départ (avec un vice-rectorat aux affaires francophones, une parité entre francophones et anglophones à tous les échelons administratifs, etc.). Réexaminé au cours de l'année 1992-1993, cet aménagement administratif va faire l'objet d'un premier rapport approuvé par le Sénat en juin 1993⁸, d'un second intitulé « La gestion de la francophonie laurentienne. Trois options », remis au printemps 1998 ainsi que de « Recommandations au recteur sur les modifications de la structure administrative » livrées en 1999 et dont la composante majeure sera approuvée la même année, parachevant ainsi le réaménagement administratif en faveur de la francophonie laurentienne.

Ce qui frappe à l'analyse des documents relatifs à ce bicaméralisme rédigés au cours des années 1990, c'est la dramatique dilution du concept de bicaméralisme dont on est, par ailleurs, parfaitement conscients. « Le terme "modèle bicaméral" ou "option bicamérale" est mal choisi. L'Université ne peut pas fonctionner efficacement dans un modèle à deux chambres au niveau du conseil de faculté et aux niveaux supérieurs à celui-ci, et elle ne devrait pas essayer de le faire⁹. » Détournée de son véritable sens, l'expression demeurera néanmoins en usage et fera oublier celle plus juste que les auteurs de ces rapports avaient pourtant proposée, soit « la gestion des programmes par groupe linguistique », approuvée par le Sénat en juin 1993 ou cette autre expression plus récente de « bicaméralisme adapté¹⁰ ».

Cette mascarade sémantique n'est pas innocente puisqu'elle va de pair avec une volonté de ne pas déplaire à personne ni à la majorité, et de composer à partir des situations forcément variables des différents départements et écoles. Les termes qui résument bien cette timide révision de la structure administrative sont pragmatisme et respect mutuel à l'échelle des départements et écoles. Aussi n'est-il pas question d'imposer un bicaméralisme là où les francophones ne sont pas parvenus à obtenir le contrôle de leur programme. « Le Sénat a [...] adopté le principe du bicaméralisme, à mettre en œuvre selon la bonne volonté des départements et écoles¹¹ ».

C'est un bicaméralisme inversé et facultatif dont on parle à cette époque, qui se situe à des années-lumière des deux chambres paritaires réclamées par certains depuis le milieu des années 1970, soit l'application du bicaméralisme dans le vrai sens du mot, soit là où le pouvoir réel se trouve, au Sénat. Il ne faut donc pas se surprendre qu'une approche aussi timorée ne puisse qu'accoucher de réformes mineures, comme en témoignent les postes de coordonnateur de programme et de vice-doyen.

Commençons par ce dernier poste, introduit à l'automne 1990. S'il existait auparavant des doyens adjoints, ces derniers ne faisaient qu'assumer certaines tâches secondaires afin de libérer les doyens. À partir de 1990, on maquille cette fonction en lui attribuant le titre de vice-doyen et on décrète qu'ils seront deux par faculté, un pour les programmes en français et l'autre pour ceux en anglais. Chacun sera responsable principalement de l'orientation des étudiants. « Naturellement, les questions reliées à l'administration de la convention collective continueront à relever du doyen¹². »

Quant aux coordonnateurs de programme – qui existaient déjà dans certaines écoles en 1990 et qui se sont progressivement répandus depuis –, ces postes ne sont nullement reconnus dans la convention collective. Même les réunions d'un programme en français d'un département ou d'une école n'ont aucune portée légale puisque le seul organisme administratif reconnu et compétent est celui de l'assemblée et de la direction départementales. S'agissant de ces coordonnateurs, certains auront une charge d'enseignement réduite, mais la plupart exercent cette fonction de manière informelle et sans aucune compensation de sorte qu'ils s'apparentent davantage à des coordonnateurs officieux.

Pourtant, comme l'indique le rapport de 1993, l'un des principes fondamentaux de cette gestion approuvée au Sénat « est celui de garantir, pour chaque groupe linguistique, un rôle prépondérant dans l'élaboration et la gestion des programmes d'enseignement dans sa langue respective et dans le choix du personnel affecté à cet enseignement¹³ ». Cette autonomie demeure, dans la pratique, difficile à mettre en application, car l'assemblée départementale demeure souveraine. Seules l'adoption et la modification de cours d'un programme déjà existant pourront être traitées par groupe linguistique selon une structure parallèle en anglais et en français et ce, à compter de 1999.

La prise en charge des programmes par les francophones connaît néanmoins de bons moments en 1997, notamment grâce au travail du vice-recteur aux affaires francophones, Gratien Allaire, arrivé à l'été 1993, pour remplacer Adam. Dans

LANCEMENT OFFICIEL
D'UN NUMÉRO DE LA
REVUE DU NOUVEL-
ONTARIO, VERS 1984.



les sciences sociales, les programmes en français s'organisent. C'est ainsi qu'au département d'histoire, les collègues impliqués dans l'enseignement de l'histoire en français tiennent leur première réunion en janvier de cette année-là. La concertation des cours en français au sein de la faculté débouche sur certains cours reconnus dans plus d'un programme, permettant ainsi une offre de cours plus variée. À l'automne 1997, on établit même une chambre francophone et une autre anglophone au Conseil de la faculté des sciences sociales. Ce dédoublement facultaire sera en place quelques années, puis abandonné au gré des remplacements des membres des différentes unités appelés à y siéger.

Plus concrètement, à l'échelle des départements et des écoles, ce faux bicaméralisme se vit de manière bien différente selon les unités d'enseignement. Quelques-unes ont adopté des structures parallèles avec un comité francophone et un autre anglophone qui fonctionnent bien et qui garantissent la pleine autonomie des programmes en français. C'est le cas en service social et à l'École d'activité physique. En revanche, dans plusieurs départements, tout se passe en anglais lors des réunions afin d'éviter les mêmes frustrations que celles éprouvées par Dorais au début des années 1970. Dans d'autres, les échanges se font dans les deux langues. Les mises à la retraite peuvent bouleverser rapidement la situation, selon qu'il s'agisse de départs d'unilingues ou de bilingues.

On ne peut pas clore cette section sur la place de la francophonie dans les structures administratives laurentiennes sans dire deux mots du poste de vice-recteur aux affaires francophones dont l'évolution, depuis une vingtaine d'années, marque un progrès considérable. Rappelons au départ que l'arrivée de Dyane Adam avait en quelque sorte permis la transformation du poste de directeur du CEF en celui de vice-recteur adjoint aux affaires francophones, titre dont héritera également son successeur, Gratien Allaire. De la même manière qu'Adam travaillait efficacement avec le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche Bélanger, on peut en dire autant du travail d'Allaire avec le vice-recteur, Geoffrey Tesson, dont il faut souligner l'ouverture d'esprit face aux besoins d'autonomie des francophones. C'est ainsi que personne ne sera vraiment surpris d'apprendre la promotion

d'Allaire au titre de vice-recteur associé – et non plus adjoint – aux affaires francophones en 1996.

Le non-renouvellement d'Allaire à ce poste, malgré les appuis de Tesson, va conduire, en 1998, à l'arrivée d'un vice-recteur associé aux affaires francophones, provenant cette fois de l'intérieur de l'institution, soit André Roberge, professeur au département de physique. Et dès le mois de mars 1999, à la suite des recommandations des Tesson, Roberge et Smith, le Sénat décrètera que le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche deviendra, pour la première fois, paritaire avec un titulaire chargé des affaires francophones et un autre chargé des affaires anglophones. Finalement, le souhait exprimé par Gervais, dès 1976, se concrétise.

Toutefois, dès 2002, le recteur intérimaire Falter annonce, le 8 février, que le comité chargé de trouver un nouveau vice-recteur francophone – Roberge ayant quitté pour l'Université Sainte-Anne – est dissout et reprendra ses activités après l'arrivée de la nouvelle rectrice Woodsworth. Plusieurs collègues francophones craignent alors l'abolition de ce poste afin de rendre l'administration plus efficace. Ces rumeurs, fondées ou non, amènent l'Assemblée des professeurs francophones et son président (et auteur de ce texte) à monter aux barricades. Quelques courriels, la transmission d'une proposition votée presque à l'unanimité le 5 avril par l'Assemblée qui exige le maintien du poste, de même que l'intervention de la future rectrice vont permettre la poursuite des activités du comité de recherche qui, en janvier 2003, recommande la nomination de Harley d'Entremont qui, à l'inverse de ses prédécesseurs, sera même renouvelé dans ses fonctions en 2007.

L'université française en Ontario

Avec autant de sources de déception pour les francophones, qui s'étonnera de voir apparaître, à quelques occasions, l'idée d'une université française en Ontario? Deux épisodes doivent être relatés à ce sujet pour mesurer l'état d'esprit de la communauté universitaire. Le premier remonte à 1980. Différents intervenants signalent alors au gouvernement la nécessité de cette institution universitaire: l'AEF et le Conseil d'éducation franco-ontarien. Direction-Jeunesse embauche même un chercheur pour recueillir des données sur le statut des Franco-Ontariens à la Laurentienne. Le Comité d'action pour une Université française en Ontario, le CAUFO, est mis sur pied et présidé par Serge Dignard auquel se joignent Girouard du CEF, Georges Bélanger du département de français, Raymond Lallier des sciences de l'éducation, Roger Bernard du Collège de Hearst, de même que le recteur de l'Université de Sudbury, Lucien Michaud.

Il faut dire que le faible nombre de programmes offerts en français à cette époque attise les frustrations et joue en faveur d'une telle réclamation. Un deuxième argument est d'ordre comparatif: la situation avantageuse de la communauté angloquébécoise. Comme l'avait mentionné Dignard lors d'une entrevue accordée au *Sudbury Star*, « if Québec's English-speaking minority were forced into bilingual institutions, they would be screaming murder¹⁴ ».

Un autre facteur, plus important peut-être, est celui de la transparence de la gestion des subventions au bilinguisme par la Laurentienne. Alors que le CAUFO

INAUGURATION
OFFICIELLE DE LA
BIBLIOTHÈQUE
J.N. DESMARAIS PAR
PAUL DESMARAIS
EN JUIN 1990.



fait connaître sa position, le ministre Fisher des Collèges et Universités reçoit, le 2 juillet 1980, du sous-ministre Wilson, une note de service fort révélatrice à ce sujet.

Yet the University has never made public its disposition of bilingualism grants and detailed expenditure on programs in French.

This lack of public accountability may have created the feeling among Franco-Ontarian students and faculty that the bilingualism grant was not used wholly to fund courses in French. The feeling of powerlessness to improve the program and courses offering at the University could be the origin of the demand for a separate institution¹⁵.

Après avoir envoyé à Sudbury et à Hearst un de ses fonctionnaires, Claude Lacombe, pour rencontrer certains membres du CAUFO¹⁶, le ministre ne donnera pas suite à ce projet jugé irréaliste qui ne correspond pas aux attentes de la population étudiante franco-ontarienne qui préfère, selon le sous-ministre Wilson, étudier dans une institution bilingue.

Bien que toujours d'actualité au cours des années 1980 – la preuve en est le numéro spécial de la *Revue du Nouvel-Ontario* consacré en 1985 à l'université française en Ontario¹⁷ –, la question connaît un regain de popularité en étant discutée non plus seulement entre universitaires convaincus mais sur la place publique. Dès février, Hector-L. Bertrand, éditorialiste au journal *Le Voyageur*, appuie le projet d'une université française en cherchant à répondre au vœu du recteur Daniel de mettre sur pied une faculté française. Selon l'éditorialiste, « la seule solution efficace au problème actuel est la fondation d'une université publique française à Sudbury qui desservirait tout l'Ontario français. Ottawa vient d'obtenir un Collège postsecondaire français. À Sudbury maintenant de réclamer une université publique totalement française¹⁸ ». On ne saurait être plus clair.

Au cours des 12 mois suivants de nombreuses interventions seront rapportées dans les journaux au sujet des vertus du bilinguisme et de l'université française. Il faut dire que le contexte politique a bien changé avec la Loi 8 et les retombées judiciaires de la Charte des droits et libertés qui encouragent la population

nord-ontarienne à réclamer, à son tour, un Collège communautaire unilingue de langue française. Il y a aussi l'accord du Lac Meech, toujours d'actualité, puisque signé en avril 1987, accord qui devait être approuvé au plus tard le 23 juin 1990 par toutes les provinces canadiennes afin de reconnaître le Québec comme société distincte.

Ces trois mesures qui profitent directement et indirectement à la cause franco-ontarienne dérangent néanmoins une certaine couche de la population anglophone¹⁹. C'est ainsi que dès le lendemain de l'éditorial de Bertrand, Daniel prend la défense du bilinguisme laurentien en mettant l'accent sur le fait que cela demeure la meilleure solution pour affronter des extrémistes tels que Jack Andrew, venu à Sudbury mener sa croisade anti-bilinguisme devant une foule de 900 personnes au *Grand Theater*, et Billie Christiansen, candidate du parti anti-bilinguiste, *Confederation of Regions Party*, défaite aux dernières élections fédérales de novembre 1988 et qui crie haut et fort sa déception d'avoir perdu son emploi à la Laurentienne parce qu'elle ne maîtrisait pas les deux langues officielles²⁰. Habilement, le recteur utilise comme épouvantail le discours extrémiste de certains anglophones afin de valoriser une position modérée qui valorise son administration. Près de deux mois plus tard, Daniel ira plus loin dans une lettre au *Sudbury Star*.

But the country is now debating the Meech Lake Accord and we at Laurentian are developing new organizational arrangements. Perhaps we shall call them the Ramsey Lake Accord!

[...]

Like Canada, of course, Laurentian experiences separatist forces that would split it up [...]. I believe that northern Ontario will lose something valuable if the separatist forces win the day [...]. Canada has chosen neither to assimilate its minorities in a melting pot like the U.S.A., nor to promote separate development like South Africa, so a bilingual university makes sense in a region like northeastern Ontario²¹.

Pour faire la promotion de l'université française, un groupe d'universitaires est créé cette année-là. Il s'agit de la Société des universitaires de langue française de l'Ontario, la SULO, dont un des porte-parole sur le campus est Jean-Charles Cachon. Ayant convoqué l'Assemblée des professeurs francophones, à l'automne 1989, il tentera, lors de cette réunion, de rallier les professeurs présents à ce projet. L'auteur de ce texte, alors nouveau professeur, n'avait pas été convaincu, pas plus du reste que la majorité des collègues présents dont un bon nombre était des universitaires fraîchement embauchés. Un des arguments évoqués contre ce projet était la crainte de créer une petite université de second ordre qui servirait plus de ghetto que de lieu d'épanouissement intellectuel.

Si le fruit ne semblait pas mûr à l'intérieur des murs laurentiens, il l'était bien davantage à l'extérieur alors que la SULO intervenait, par exemple, pour dénoncer les propos du recteur²² qui prétendait que la masse critique d'étudiants n'était pas atteinte²³. On pouvait également compter sur l'éditorialiste du *Voyageur*, pour faire la promotion du projet et dénoncer les opposants qui, selon lui, ne sont pas seulement des anglophones, « mais trop souvent hélas d'un petit nombre

de francophones venant de l'extérieur de notre province²⁴ ». Dans la même édition du *Voyageur*, la SULFO fera paraître un encart sur deux pages afin de répondre aux neuf principales objections des opposants à l'université française²⁵.

Cet encart, qui connaît un certain succès, reprend intégralement un texte paru un peu plus tôt dans le journal étudiant *L'Original déchaîné* fondé, en 1987, par le dérangeant chargé de cours Normand Renaud et par un étudiant en histoire, Bruno Gaudette. Bien que le rédacteur de cet encart soit officiellement la SULFO, la paternité en revient en fait à Renaud, devenu ardent défenseur de l'université française en Ontario.

Malgré quelques tentatives de relancer le débat, le projet disparaîtra peu à peu de la scène universitaire. Les six premiers mois de l'année 1990 connaîtront une période de tensions linguistiques qui nuiront sans aucun doute aux échanges d'idées. Rappelons le triste épisode du vote d'unilinguisme du conseil municipal de Sault-Sainte-Marie, au début de février 1990, de même que la mort de l'Accord du Lac Meech en juin. L'heure n'est plus à céder des concessions aux francophones du pays et encore moins à créer un précédent en Ontario. C'est pourquoi la communauté franco-ontarienne va mobiliser ses troupes vers un projet moins litigieux, celui de la création d'un deuxième collège de langue française pour le nord de l'Ontario.

La francophonie laurentienne en 2007 : état des lieux

Pour clore cette histoire, arrêtons-nous sur la situation de la francophonie aujourd'hui en examinant, dans un premier temps, l'évolution des inscriptions annuelles de même que l'état du bilinguisme et des programmes offerts en français à la Laurentienne et dans les universités fédérées, en se rappelant le portrait similaire que nous avons esquissé près de 35 ans auparavant. Commençons par les inscriptions telles que publiées dans les statistiques officielles annuelles du Secrétariat général et dont les données récentes sont reproduites au tableau 13.1.

Si, au tournant des années 1970, l'administration était mal à l'aise devant le fait que la communauté franco-ontarienne ne composait pas le tiers des inscriptions, niveau considéré alors comme représentant sa juste part, on s'étonnera qu'aujourd'hui, personne ne s'indigne d'une telle minorisation de la francophonie étudiante, qui ne s'explique pas seulement par l'assimilation croissante de sa population. Après quelques années pendant lesquelles ce pourcentage a oscillé autour de 25 pour cent, au tournant des années 1990, grâce à l'arrivée de nouveaux programmes en français dans les sciences et les écoles professionnelles, voilà que nous retombons sous la barre des 20 pour cent. La présence relativement récente d'un contingent d'étudiants internationaux qui se dirigent exclusivement vers les programmes en anglais serait une explication commode, si on ne remettait pas en question le type de recrutement effectué.

Certes, on pourrait retenir la langue maternelle des étudiants afin de gonfler la présence franco-ontarienne sur le campus. C'est d'ailleurs ce que l'administration préfère parfois retenir pour démontrer la place de la francophonie laurentienne, comme dans une brochure publiée, en 1993-1994, par l'Université et intitulée « La

TABLEAU 13,1 | ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS À LA LAURENTIENNE AU BACCALAU RÉAT ET AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES, À TEMPS PLEIN ET À TEMPS PARTIEL, SELON LA LANGUE DES PROGRAMMES*, ANNÉES CHOISIES

Année	Français			Anglais		
	Bac.	2 ^e et 3 ^e cycles	TOTAL	Bac.	2 ^e et 3 ^e cycles	TOTAL
1986-87	1 074 (20 %)	19 (8 %)	1 093 (20 %)	4 264 (80 %)	223 (92 %)	4 487 (80 %)
1988-89	1 418 (23 %)	16 (9 %)	1 496 (23 %)	4 732 (77 %)	172 (91 %)	6 338 (77 %)
1990-91	1 951 (27 %)	18 (10 %)	1 969 (26 %)	5 306 (73 %)	158 (90 %)	5 464 (74 %)
1993-94	1 707 (23 %)	72 (27 %)	1 779 (23 %)	5 745 (77 %)	192 (73 %)	5 937 (77 %)
1997-98	1 243 (21 %)	96 (28 %)	1 339 (22 %)	4 548 (79 %)	250 (72 %)	4 798 (78 %)
2000-01	1 173 (21 %)	54 (17 %)	1 227 (21 %)	4 321 (79 %)	271 (83 %)	4 592 (79 %)
2003-04	1 466 (20 %)	53 (13 %)	1 519 (20 %)	5 755 (80 %)	351 (87 %)	6 106 (80 %)
2006-07	1 555 (18 %)	41 (7 %)	1 596 (18 %)	6 987 (82 %)	517 (93 %)	7 504 (82 %)
2007-08	1 476 (18 %)	59 (9 %)	1 535 (17 %)	6 671 (82 %)	586 (91 %)	7 257 (83 %)

* Le critère de la langue principale du programme demeure une donnée qui surestime le poids des inscriptions françaises puisque certains étudiants suivent des cours en anglais tout en étant inscrits dans un programme en français en raison d'une meilleure offre de cours ; l'inverse est rarissime.

présence francophone à l'Université Laurentienne. Les réalisations concrètes ». Selon ce dernier critère, la place des francophones en 1991-1992 s'établirait à 29 pour cent plutôt qu'à 24 pour cent (si on retenait la langue principale des programmes), ce qui représente une différence non négligeable. Mais cette variable de la langue maternelle fait abstraction de l'assimilation survenue au primaire et au secondaire et même à la Laurentienne – en raison de la non-disponibilité de certains programmes – et surtout, elle ne modifie en rien la tendance observée au cours des dernières années.

Les piètres résultats observés au niveau des études supérieures, en forte croissance, ne sont pas étrangers à cette situation, tout comme la mise sur pied, en 2003, d'un programme d'éducation en anglais, fort populaire. Il faudra certes s'interroger sur cette rareté d'étudiants franco-ontariens aux études supérieures et en connaître les causes. L'offre très asymétrique de programmes en français en est-elle responsable, comme c'était le cas pour les programmes du premier cycle au cours des deux premières décennies de la Laurentienne? Selon le site Internet

officiel de l'Université en date de l'automne 2007, on compte 14 programmes de maîtrise et de doctorat offerts uniquement en anglais, contre 7 bilingues qui sont donc offerts complètement en français.

On pourrait croire que les collègues dans les sciences sont les premiers responsables de cette déplorable situation. Inféodés à la langue de Shakespeare dans leur pratique de recherche et désirant, en toute bonne foi, offrir ce qu'ils estiment être le meilleur, ils n'ont pas pris conscience qu'une partie d'entre eux devaient leur emploi à la communauté franco-ontarienne qui, elle, même si elle ne semble pas le réclamer à grands cris, serait en droit de s'attendre à plus d'eux. Faisant abstraction de la dimension politique des programmes, ils cherchent à former les meilleurs chimistes ou biologistes adaptés au marché ontarien et nord-américain, suivant ainsi scrupuleusement les règles du jeu universitaire.

Mais est-ce leur rôle de tenir compte de cette dimension politique de l'offre des programmes dans une institution bilingue? Leur demande de programmes d'études supérieures a été faite en toute bonne foi en n'exigeant pas au départ l'implantation de programmes bilingues de peur de trop demander de ressources supplémentaires et de voir ainsi leur requête refusée. Si on peut les excuser d'avoir fait abstraction de la chose politique, on ne peut pas en dire autant du bureau du vice-rectorat aux affaires francophones qui doit même faire des enjeux politiques son *pensum* quotidien. Se sentant depuis Adam redevables à la Laurentienne dont la fonction première est de croître en tant qu'institution, plutôt qu'à la communauté franco-ontarienne à qui ils doivent pourtant leur poste, les titulaires du poste ont, dans l'ensemble, agi en accommodant leur mandat avec l'obligation absolue d'être solidaire vis-à-vis de leurs collègues administrateurs anglophones.

Revenons maintenant à l'offre de programmes en français. Quelle est-elle exactement depuis une quinzaine d'années? Prenons-en la mesure. Force est d'admettre qu'il y a peu de nouveaux programmes en français au niveau du premier cycle. On peut nommer les programmes de Communication publique de l'Université de Sudbury, celui des Arts d'expression et celui d'orthophonie qui a eu un départ difficile passant d'un programme de maîtrise à un programme de baccalauréat. Pour les programmes offerts dans les deux langues, il faut ajouter celui de sages-femmes et on a fait à peu près le tour des gains. Mais il y a aussi les pertes, celles de traduction, d'études cinématographiques et des cours d'anthropologie en français. Le bilan demeure modeste comparativement à la coûteuse et unilingue École de médecine et au programme en éducation du côté anglophone.

Blâmer seulement l'administration serait cependant beaucoup trop simpliste, car il faut reconnaître une paralysante apathie du corps professoral francophone, y compris dans les sciences sociales et les humanités, où le personnel est traditionnellement plus militant. On se contente des programmes existants. Privé depuis longtemps de leader de talent et dominé, pour les raisons que l'on sait, par la présence de collègues venant majoritairement du Québec, le corps professoral francophone vaque à ses occupations quotidiennes, comme s'il exerçait ses fonctions en milieu majoritaire. Tout va très bien madame la Marquise!

Dans le prolongement de cette réflexion qui cherche encore des motifs de réjouissance, passons maintenant en revue les programmes qui sont effectivement

TABLEAU 13,2 | ESTIMATION DU BILINGUISME DU CORPS PROFESSORAL ET OFFRE DE PROGRAMMES EN FRANÇAIS, SELON LES DÉPARTEMENTS ET ÉCOLES, AUTOMNE 2007*

<i>Département, École ou Faculté</i>	<i>Professeurs bilingues</i>	<i>Professeurs en voie d'être bilingues</i>	<i>Programmes en français</i>
Anglais	2	10	Ne s'applique pas
Anthropologie	0	4	Aucun
Arts d'expression	3	0	3, 4 ans
Biologie	7	10	3, 4 ans
Chimie et biochimie	14	5	3, 4 ans
Commerce*	16	16	4 ans
Communication publique	2	0	3, 4 ans
Droit et justice	4	3	3, 4 ans
Études classiques	3	0	Aucun
Études des femmes	0	2	Aucun
Folklore et ethnologie	1	0	3 ans
Français et orthophonie	10	3 (+2 à venir)	3, 4 ans
Génie	2	15	Aucun
Géographie	6	6	3, 4 ans
Histoire	9	6	3, 4 ans et maîtrise
Langues modernes*	5	2	Ne s'applique pas
Mathématiques et informatique*	9	10	3, 4 ans
Philosophie	7	4	3, 4 ans
Psychologie	6	10	3, 4 ans et maîtrise
Physique	7	3	3, 4 ans
Sages-femmes	0	1	4 ans
Sciences de l'activité physique	14	12	4 ans et maîtrise
Sciences économiques*	5	8	3, 4 ans
Sciences de l'éducation	9	3	3 ans, formation initiale
Sciences infirmières	9	19	4 ans
Sciences libérales	1	0	Continuation
Sciences politiques	8	3	3, 4 ans
Sciences religieuses	4	4	3, 4 ans
Sciences de la terre	2	13	Aucun
Service social*	10	9	3, 4 ans et maîtrise
Sociologie	10	8	3, 4 ans et maîtrise
Théâtre	0	2	Aucun
TOTAL	177	193	

* Cette estimation résulte d'une consultation effectuée auprès du corps professoral et auprès des secrétaires des différentes unités d'enseignement. Elle exclut les vice-recteurs et la rectrice, mais non le doyen ou la doyenne en poste dans la faculté correspondante qui sont alors comptabilisés dans leur département d'attache. Seuls les professeurs à plein temps sur le campus ou en congé sabbatique ont été retenus, qu'ils soient permanents ou non. Nous admettons que ce critère reste désavantageux pour un programme comme celui de sages-femmes.

MICHEL DUPUIS ET
GAÉTAN GERVAIS LORS
DE LA CÉRÉMONIE
MARQUANT LE 30^e
ANNIVERSAIRE DU
DRAPEAU FRANCO-
ONTARIEN, 2005.



offerts en français, à l'automne 2007, tout en faisant le portrait du bilinguisme du corps professoral (voir le tableau 13,2).

S'il y a insuffisance de programmes en français, la faute ne doit pas être imputée à la sélection du corps professoral. La proportion de professeurs qui communiquent sur une base régulière dans les deux langues – telle était notre définition du bilinguisme utilisée pour la réalisation de cette enquête – paraît certes adéquate puisqu'elle compose plus de 40 % de tout le corps professoral. Il y a assurément la présence d'un solide contingent de collègues francophones partout sur le campus.

Compte tenu de la faiblesse des inscriptions en français et même en tenant compte du nombre moyen d'étudiants par cours, force nous est de déduire, à partir de ce dernier tableau, qu'un nombre non négligeable de professeurs francophones offrent sur une base régulière des cours en anglais. Et pas seulement dans les programmes de maîtrise et de doctorat, mais aussi au niveau du baccalauréat.

Plusieurs motifs sont à l'origine de cette situation. Certains candidats bilingues ont été embauchés à des postes en anglais dans des départements offrant les deux programmes, comme c'est le cas, par exemple, en chimie. Parfois, le programme compte de telles embauches même s'il n'existe pas en français ; telle est la situation en sciences de la terre ou en études classiques. Dans les départements bilingues, il est très tentant pour le professeur d'offrir le même cours dans les deux langues pour éviter une préparation de cours, pour consacrer plus de temps à la recherche ou parce que les ressources limitées forcent parfois les départements à attribuer à un professeur un cours en anglais où les inscriptions sont nombreuses plutôt qu'un cours en français avec peu d'étudiants. Enseigner à deux étudiants plutôt qu'à une quinzaine est rarement accepté avec enthousiasme. Mais si le doyen ou le vice-recteur ne joue pas son rôle de chien de garde, le programme en français peut en être affecté alors que l'idée qu'un programme puisse compter sur un grand nombre de professeurs bilingues est excellente, car elle permet à la clientèle étudiante d'être

- 1 Voir Michel Rodrigue, « 1970-1975. Une nouvelle vision : la création collective », dans Guy Gaudreau (dir.), *Le Théâtre du Nouvel-Ontario, 20 ans*, Sudbury, TNO, 1991, p. 14.
- 2 Marie-Élisabeth Brunet, « La troupe universitaire présente un happening », *Le Voyageur*, 21 janvier 1970, p. 7 ; « Du théâtre pas comme les autres », *Le Voyageur*, 28 janvier 1970, p. 16.
- 3 Micheline Fournier-Thibault, *André Paiement (1950-1978) : Avant tout un homme de son temps*, Sudbury, Prise de parole, 2004, p. 56.
- 4 Rodrigue, « 1970-1975 », p. 14.
- 5 Julie Lafrenière, « Des luttes au consensus, 1965-1982 », dans Guy Gaudreau (dir.), *Bâtir sur le roc : De l'ACFÉO à l'ACFO du Grand Sudbury (1910-1987)*, Sudbury, Prise de parole, 1994, p. 119.
- 6 Pour en savoir plus sur le rôle du gouvernement fédéral dans cet engouement pour l'animation socioculturelle, voir Valérie Malenfant, « La contribution des gouvernements fédéral et ontarien à la révolution culturelle : le cas du Nouvel-Ontario, 1969-1977 », M.A. (histoire), Université Laurentienne, 2005, 191 p.
- 7 Voir Michelle Boucher, « Animation socioculturelle à la Laurentienne », texte inédit rédigé dans le cadre du cours HIST 4165FA au cours de la session 1995-1996. Voir aussi Michel Bock, *Comment un peuple oublie son nom. La crise identitaire franco-ontarienne et la presse française de Sudbury (1960-1975)*, Sudbury, Prise de parole et Institut franco-ontarien, 2001, p. 58-63.
- 8 Rapport Dennie, p. 12.
- 9 Laurent Alie, Thérèse Boutin, Fernand Dorais, Réjean Grenier, Yvan Rancourt et Gaston Tremblay, « Éditorial », *Réaction*, 15 mars 1973, p. 6.
- 10 Entrevue avec Yvan Rancourt, hiver 1996.
- 11 Bock, *Comment un peuple*, p. 62. Boutin a expliqué son geste dans une lettre qu'elle a fait publier dans le journal étudiant ; voir *Réaction*, octobre 1973, p. 12.
- 12 Voir Stéphanie St-Pierre, « Le drapeau franco-ontarien : "Puissent ses couleurs nous rallier dans une nouvelle amitié et fraternité", 1975-1977 », dans Guy Gaudreau (dir.), *Le drapeau franco-ontarien*, Sudbury, Prise de parole, 2005, p. 32.
- 13 Laurent Alie, « Élection à l'association étudiante francophone », *Le Voyageur*, 1^{er} mai 1974, p. 7.
- 14 « Laurentian francophones vote "split" », *Sudbury Star*, 9 octobre 1974, p. 3.

- 15 Stephen Nancoo, « Reaffirm bilingualism in Laurentian planning. New priorities outlined », *Sudbury Star*, 3 avril 1973, p. 1.
- 16 « Special scholarship programs: Bilingualism stressed in goals for Laurentian », *Sudbury Star*, 5 juin 1973, p. 1.
- 17 Voir l'article intitulé « Culture limit at Laurentian is criticized », p. 1.
- 18 T. H. B. Symons, *Report of the Ministerial Commission on French-Language Secondary Education*, Toronto, 1972, p. 56.
- 19 Rapport Dennie, p. 16.
- 20 Voir *Report of the Committee on University Affairs of Ontario for 1972-73 and 1973-74*, Toronto, 1974, p. 19.
- 21 Procès-verbal de la réunion du Sénat, 21 mars 1974.
- 22 Comme le montre l'épisode de l'élection du directeur du département de psychologie, en 1975, cette politique n'allait pas tarder à démontrer son caractère impraticable. En effet, le directeur alors en poste, M. Moroz, pressé par des collègues francophones, s'était enquis auprès du secrétaire du Sénat, Jack Porter, de la portée concrète de cette politique qui le rendait non éligible à son poste. Poste qu'il conservera pourtant. Voir la lettre de M. Moroz à J. Porter, 18 mars 1975.
- 23 Monahan, « Bilingualism », p. 11.
- 24 Ce rapport intitulé « The Work of the Long-Term Academic Planning Committee During the Period January 23, 1975-April 8, 1975 », compte comme signataires le recteur Monahan, le vice-recteur Larouche et les professeurs Buse, Kitching, Todd et Tombalakian.
- 25 Rapport Dennie, p. 18-19.
- 26 Gaétan Gervais, « Pour une réforme des programmes en français à l'Université Laurentienne », 1976, p. 2.
- 27 J. Porter à B. Cazabon, secrétaire du Comité des affaires francophones, 20 avril 1976.
- 28 Dennie, « Historique du bilinguisme à l'Université Laurentienne », p. 116.
- 29 Voir le vol. 3, n° 4.
- 30 « L'émergence de réalités nouvelles », *Revue du Nouvel-Ontario*, p. 8.
- 31 Le titre exact de ce rapport est très explicite quant aux intentions initiales : « Report of the Joint Senate/Board Committee to Assess and Make Recommendations to Simplify Academic Administration ».
- 32 André Girouard, « Le C.E.F. Pourquoi? », document présenté au Sénat et rédigé le 15 octobre 1979, p. 2.
- 33 Proposition soumise par le Comité des affaires francophones à la réunion du Sénat, 22 septembre 1977.
- 34 Procès-verbal de la réunion du CEF, 22 mars 1979, p. 1.
- 35 « Rapport du Conseil de l'enseignement en français », *GUL*, vol. 6, n° 4 (décembre 1978), p. 2.
- 36 Voir *Rapport Annuel, Université Laurentienne, 1980-1981*, p. 38.
- 37 « Le Sénat adopte un rapport de planification triennale », *GUL*, vol. 10, n° 4 (mai 1982), p. 1.
- 38 Voir André Girouard, Document d'étude du CEF n° 4, 4 février 1981.
- 39 Voir le procès-verbal de la réunion du CEF, 11 mars 1980, p. 2. Voir aussi le Rapport du CEF au Comité du budget du 6 juin 1979.
- 40 Girouard, Document d'étude du CEF n° 4, p. 2.
- 41 Compte rendu de la réunion de l'Assemblée des professeurs francophones, 5 mai 1986, p. 1.
- 42 Voir la 4^e recommandation approuvée par le Sénat lors de la rencontre du 15 octobre 1981.
- 43 « Nouveau mandat confié au CEF », *GUL*, 12 novembre 1981, p. 2.
- 44 « Le Sénat adopte un rapport de planification triennale », *GUL*, 5 mai 1982, p. 2.
- 45 « Le Sénat adopte un rapport de planification triennale », *GUL*, 5 mai 1982, p. 2.

- 46 Procès verbal de la séance du 3 décembre 1974 du Comité des affaires francophones, p. 2.
 47 Voir la note de service de David Gillingham à Jack Porter, 6 décembre 1982.
 48 Rapport Dennie, p. 21.
 49 Note de service de Henry Best au président du Conseil, 7 février 1984.
 50 Note de service d'André Lacroix, président du Comité conjoint du bilinguisme, à J. Porter, 11 mai 1983.

Chapitre 13

- 1 Gaétan Gervais à Jack Porter, 7 janvier 1985.
 2 Comité consultatif spécial du fonds en langue française, « Rapport au Sénat », 18 avril 1986.
 3 Voir Joint Committee on Bilingualism, « Proposed plan work for 1986-1987 », p. 1.
 4 « Nomination d'un vice-recteur adjoint », *GUL*, 3 février 1988, p. 3.
 5 « L'évolution de l'enseignement en français : Extraits de l'allocation du Recteur au corps professoral sur l'état de l'union », *GUL, Rapport spécial*, 14 décembre 1988, p. 3.
 6 « Rapport du vice-recteur à l'enseignement et de la vice-rectrice adjointe », réunion du Sénat, 19 avril 1990, p. 1.
 7 M. Dewson à John Daniel, 17 février 1989.
 8 « Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sur le modèle bicaméral », réunion du Sénat, 17 juin 1993.
 9 « Rapport du vice-recteur [...] sur le modèle bicaméral », réunion du Sénat, juin 1993, p. 4.
 10 A. Roberge, R. Smith et G. Tesson, « Recommandations au recteur sur les modifications de la structure administrative », 18 février 1999, p. 5.
 11 « La gestion de la francophonie laurentienne. Trois options », 1998, p. 4.
 12 « Rapport du vice-recteur à l'enseignement et de la vice-rectrice adjointe », réunion du Sénat, 19 avril 1990, p. 4.
 13 « Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sur le modèle bicaméral », réunion du Sénat, 17 juin 1993, p. 1.
 14 « French university groundwork being laid at Laurentian », *Sudbury Star*, 16 juillet 1980, p. 3.
 15 B. A. Wilson à H. K. Fisher, « Study on French language education at the post-secondary level », 2 juillet 1980, AO, ministère des Collèges et Universités, Francophone and Native Affairs, RG32, 1, 1, Acc.23300, RC 12, dossier 5020-4.
 16 C. Lacombe à B. A. Wilson, « Visit to Laurentian and Hearst », 5 août 1980, AO, MCU, University General, RG32, 1, 1, Acc.20216, RC 3, dossier 3030-5.
 17 Voir le volume 7 qui compte 128 pages dont 6 articles.
 18 Hector-L. Bertrand, « Une université française publique à Sudbury », *Le Voyageur*, 8 février 1989, p. 4.
 19 Voir Derek Nelson, « "Dialogue of the deaf" on bilingual policy », *Sudbury Star*, 28 février 1989, p. 4; Harold Carmichael, « More than 800 graduate from Cambrian College: Setting up separate community colleges by race and religion not a good idea », *Sudbury Star*, 29 mai 1989, p. 21; John Daniel, « Laurentian serves francophones, anglophones, natives "proudly" », *Northern Life*, 17 juin 1989, p. 4.
 20 « Daniel lends support to bilingualism », *Sudbury Star*, 10 février 1989, p. 2.
 21 John Daniel, « "Separatist forces" at work in Laurentian », *Sudbury Star*, 25 mars 1989, p. 4.
 22 Benoît Cazabon, « French university », *Sudbury Star*, 10 août 1989, p. 5.
 23 « Laurentian president questions feasibility of French university », *Sudbury Star*, 1^{er} août 1989, p. 3.